



CRACHAT : ACTE III Scène I

Ce jour, le 09/07/2020, un détenu qui était dans sa cellule a provoqué un fort tapage, l'agent en poste s'est rendu sur les lieux afin qu'il cesse de faire du bruit.

A l'ouverture de la porte de cellule, ce détenu a voulu sortir pour se rendre à un rendez-vous. L'agent lui a expliqué que pour le moment ce n'était pas possible. En réponse, ce dernier n'a rien trouvé de mieux que d'insulter l'agent de tous les noms d'oiseaux et de le menacer de violences physiques.

Ce détenu lui a ensuite envoyé **un gros crachat en plein visage**. L'agent a eu juste le temps et le réflexe de refermer la porte.

En peu de temps, c'est le troisième agent qui subit des crachats de la part de la population pénale. Faits de plus en plus récurrents au Centre Pénitentiaire de NANCY et surtout depuis le COVID.

Lors de la mise en prévention de ce détenu, il a été découvert dissimulés sur lui, 11 grammes de produit illicite.

Force ouvrière demande la plus lourde des sanctions pénale et administrative à la hauteur de ces actes.

Force ouvrière remercie les instances judiciaires de leur soutien et de leur décision qui jusqu'ici ont été à la hauteur des actes des détenus.

Force ouvrière apporte tout son soutien à la victime.